

Déneigement : tous concernés

Le déneigement est une compétence communale, mais Mulhouse Alsace Agglomération intervient en soutien, en assurant la coordination du dispositif de déneigement, l'achat des équipements lourds (saleuses, lames), les commandes de sel pour les 39 communes. Les particuliers ont aussi obligation de déneiger devant leur domicile et d'adapter leur mode de déplacement en fonction des intempéries.

Qui fait quoi ?

m2A

- Informe les communes sur les prévisions météo et les prévient automatiquement des sorties déneigement sur Mulhouse
- Achète et livre le sel pour les 39 communes
- Stocke le sel (2 000 tonnes au centre technique communautaire de Didenheim, 2 000 tonnes au CTC de Richwiller)
- Fabrique la saumure (mélange sel + eau) dans deux cuves de 20 000 litres chacune
- Achète les équipements nécessaires, lames, saleuses pour les chaussées
- Forme chaque année les responsables techniques des communes à la viabilité hivernale



Les communes

- Fixent les niveaux de service et les conditions d'intervention
- Organisent le déneigement sur leurs territoires
- Décident des moyens humains et matériels qui sont mobilisés pour chaque intervention
- Choissent les rues et les lieux qui sont déneigés



Depuis l'hiver 2009/2010, chaque commune a défini des axes structurants (rues principales traversant la commune, desservant l'hôpital, rues en pente) pour permettre aux services de secours et aux usagers de traverser l'agglomération même si les conditions météorologiques sont très défavorables. En cas de pénurie de sel, seuls ces axes seraient salés.

Les habitants

- Ont obligation de dégager et/ou de saler le trottoir devant leur immeuble, leur terrain. Devant un immeuble collectif, le règlement de l'immeuble ou de la copropriété doit préciser les modalités de déneigement.
- Privilégient les transports publics pour leurs déplacements
- Empruntent de préférence les axes principaux qui sont déneigés en premier
- Adaptent leur conduite automobile, équipent leur voiture de pneus neige
- Laisser la priorité aux engins de déneigement (sans les suivre de trop près car le sel est étendu sur la chaussée à environ 3 mètres derrière la saleuse)

Chiffres clés

1250 km
de chaussées à traiter

75 engins
de service hivernal

Infos déneigement

Hors Mulhouse
Contacter la mairie de votre commune

Mulhouse
Allo proximité : 03 89 33 78 78